

PROTEGEONS NOS MILIEUX HUMIDES !

Saint-Jérôme, le 2 mars 2011 – La Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs annonce la signature d'une entente de bassin avec Abrinord, relativement à un projet de localisation et de caractérisation des milieux humides.

L'objectif du projet est de réaliser une cartographie détaillée pour ainsi assurer une gestion du développement du territoire en tenant compte des nombreux milieux humides identifiés. Effectuée durant l'été 2010, cette caractérisation permet d'informer, via la municipalité, les citoyens et les promoteurs quant aux limites des milieux humides et donc de diminuer la mise en œuvre de travaux de développement à l'intérieur de ces zones.

Les milieux humides constituent des écosystèmes saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature des sols et la composition locale de la végétation. Autrefois considérés comme inutilisables en raison de leur importante teneur en eau sur une longue période de temps, ils jouent en réalité un rôle crucial et rendent de nombreux services. Protecteurs naturels contre l'érosion des berges, filtres de polluants et de sédiments en suspension dans l'eau, ils représentent d'importants habitats pour la faune et la flore en plus de constituer des zones de forte productivité biologique. « En plus de remplir diverses fonctions écologiques, les milieux humides servent de point de recharge pour les nappes phréatiques. Pour une municipalité qui n'a aucun réseau de distribution d'eau potable et dont la présence de nombreux plans d'eau fait partie intégrante de la beauté du territoire, il est indispensable de préserver ces habitats naturels afin de conserver notre « nature à l'état pur », ajoute M. Claude Ducharme, maire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs. « En réalisant une cartographie de ces milieux humides afin de réglementer les activités anthropiques et d'en limiter les impacts dans ces zones, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs contribue de façon exemplaire à préserver un précieux patrimoine naturel. » souligne Claude Magnan, président d'Abrinord.

La signature d'une entente de bassin est un engagement à effectuer et à poursuivre des actions jugées prioritaires dans le Plan Directeur de l'Eau (PDE) du bassin versant de la rivière du Nord. Des actions qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques et riverains. Le PDE du bassin versant de la rivière du Nord est issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau de son territoire. Il pose un diagnostic, identifie les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions et d'actions à entreprendre par tout un chacun.

À PROPOS D'ABRINORD

L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) a été identifié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comme étant l'organisme responsable de coordonner la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Nord. La mission de l'organisme est de favoriser la concertation entre les divers acteurs de l'eau, pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables. Au Québec, l'eau se gère par bassin versant.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'entente qui est disponible sur le site Web d'Abrinord.

– 30 –

SOURCE :

Alexia Couturier
Chargée de projets et des
communications
Abrinord
(450) 432-8490
communications@abrinord.qc.ca

POUR INFORMATION CONCERNANT LES ENTENTES DE BASSIN :

Karine Thibault
Directrice générale par intérim
Abrinord
(450) 432-8490
dg@abrinord.qc.ca

POUR INFORMATION A LA MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS :

Frédéric Girard
Responsable environnement
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
(450) 224-2675 poste 26
env@sadl.qc.ca

298, rue Labelle, bureau 109, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone : 450.432.8490 | Télécopie : 450.432.2155 | info@abrinord.qc.ca

Merci à nos ambassadeurs :

